

Affaire n°2021 - 064

CONSTRUCTION DU BATIMENT DE LA POLICE MUNICIPALE

DETR 2021

Par décision du Conseil Municipal en date du 10 avril 2021, affaire 2021-044, il a été approuvé le plan de financement prévisionnel du projet de construction du bâtiment de la police municipale.

La présente affaire porte sur la modification du plan de financement.

Dans le cadre de l'appel à projet au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021, la commune de Bras-Panón souhaite réaliser les travaux de construction du bâtiment de la Police Municipale.

Ce projet a pour objectif de créer un pôle police municipale équipé d'un centre de supervision urbain (CSU) afin d'améliorer les conditions de sécurité sur le territoire et pour les administrés de la Commune de Bras-Panón.

Le programme des travaux à réaliser comprend notamment :

- Au rez-de-chaussée

- * Une salle d'accueil du public
- * Un bureau Planton / doléance PM
- * Un bureau ASVP
- * Une salle de rédaction
- * Une salle radio et équipement patrouille
- * Une salle d'armement
- * Une salle de repos
- * Des vestiaires unisexes et douches
- * Des toilettes publiques
- * Des toilettes agents
- * Un garage de véhicules légers et VTT (avec local matériels)

- A l'étage

- * Un bureau de Chef de Poste
- * Un bureau d'Adjoint Chef de Poste et secrétaire
- * Des locaux pour vidéo protection et radio
- * Une salle de réunion et PC événements
- * Des toilettes agents.

Le montant de l'opération est estimé à : **760 500,00 € HT**

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- ETAT	24,98%	190 000,00 €
- Commune	75,02%	570 500,00 €
TOTAL HT	100 %	760 500,00 €

La T.V.A est prise en charge par la Commune.

La commission Travaux-Patrimoine a émis un avis favorable le mercredi 07 juillet 2021.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ***D'approuver le projet d'investissement présenté ci-dessus ;***
- ***D'approuver le plan de financement prévisionnel ;***
- ***D'autoriser le Maire à lancer les consultations correspondantes dans le respect du Code des Marchés Publics, et à signer l'ensemble des pièces y afférentes.***



Le Maire,

Jeannick ATCHAPA